

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 384 Subvention d'équipement (3.000 euros) à l'association Les Pas Sages des Vignoles (20e) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Pas Sages des Vignoles ;

Vu la délibération 2019 DAC 2019 en date des 4, 5 et 6 février 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs portant sur l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Les Pas Sages des Vignoles ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 26 février 2019, une subvention d'équipement de 3.000 euros est attribuée, au titre de 2021, à l'Association Les Pas Sages des Vignoles, 33, rue des Vignoles 75020 Paris, pour la numérisation de ses archives. 2021_04740 / 185820.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris des exercices 2021 ou suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO